

## La conscience

La conscience, le temps, le Moi

(2)

*30 juin 1891*

En expliquant que la conscience ne consiste pas dans le sens intime mais dans quelque chose de plus, nous avons été amenés à traiter la question de l'existence de l'inconscient et en même temps celle du domaine de la conscience. Nous avons distingué l'inconscient absolu qui nous met, en un sens, en dehors de la pensée. Nous avons distingué ensuite les différentes régions de la conscience qui sont :

1° - Région de l'habitude qui est, si l'on peut dire, la région où l'on trouve la nature dans l'esprit. Ces habitudes ne sont pas susceptibles de rentrer dans le champ de la conscience puisqu'elles ne résultent pas de l'exercice conscient de la pensée.

2° - Conscience indirecte.

3° - Conscience directe. Elle a pour objet, avons-nous dit, ce sur quoi porte actuellement notre pensée. Elle est le centre même de la pensée ; par rapport à ce centre tout le reste n'est éclairé que d'une lueur indirecte. Pour un point directement conscient il en est une infinité qui ne le sont qu'indirectement. La conscience directe, c'est en somme la pensée même, l'acte de l'entendement, le jugement, et la conscience indirecte, c'est au contraire l'ensemble des conditions de la <sup>6</sup> pensée qui ont rapport à la représentation. Naturellement ces conditions sont plus ou moins lointaines ; il y a au-delà comme au-dedans de ce champ, des parties qui sont plus ou moins présentes à la pensée. Au-delà même de ce que je me représente indirectement, je tends à me représenter l'ensemble de ce qu'enferme cette représentation. En un sens donc la conscience est un phénomène simple, absolu, on pense ou on ne pense pas, en un autre, si on considère le contenu de la conscience, il est vrai de dire que la conscience peut comporter des degrés infinis.

Dans le sens où elle peut être regardée comme simple, la conscience est la pensée même. C'est pour cela que Kant parle constamment de l'unité de la conscience ; il veut désigner par là l'unité de la pensée de l'entendement. La

conscience a pour forme les formes mêmes de l'entendement, c'est-à-dire les catégories qui sont destinées à ramener la multiplicité indéfinie de la perception, de l'intuition à l'unité, sous forme de causalité, de substance, d'action et de réaction des substances. Penser c'est toujours réaliser dans l'objet de sa pensée une unité qui n'y serait pas en dehors de l'action même de la pensée ; autrement dit, c'est toujours mettre quelque chose de soi dans ce que l'on pense, c'est avoir conscience de ce que l'on pense. Tout acte de conscience est un acte par lequel le moi réalise ce qu'il pense. Penser est donc, en un sens, avoir conscience. Mais ce n'est pas toujours avoir conscience de soi. La conscience intellectuelle n'est pas toute la conscience ; il y a au-dessus la conscience réfléchie. Avoir une conscience réfléchie (ce qui n'arrive qu'à certains moments), c'est ce que, par exemple, n'a pas encore fait l'enfant lorsqu'il ne s'est pas représenté à lui-même comme ayant une histoire, un passé, un présent et un avenir. C'est seulement dans le développement en nous de l'idée de notre moi, de ce qui nous constitue comme une personne individuelle distincte des autres personnes que se trouve la condition de la conscience réfléchie, quoique l'idée du moi soit en même temps un effet de la conscience réfléchie : nous ne prenons conscience de nous-mêmes comme personnes qu'à mesure que nous répétons les actes par lesquels nous nous élevons au-dessus de notre propre pensée.

Cette conscience réfléchie ou conscience du moi est donc tout autre chose que la forme abstraite de l'entendement ou l'ensemble des catégories, comme l'a conçue Kant.

Il y a donc trois degrés dans la conscience : l'un qui correspond au moi sensible, l'autre au moi intellectuel et le troisième au moi moral.

Dans le premier il n'y a pas conscience, il y a simplement discernement intérieur plus ou moins confus d'un état.

Dans le deuxième, il y a détermination de la nature de l'objet pensé et, par conséquent, application de la nature du sujet pensant.

Dans le troisième, l'idée de la personne et du sujet intérieur supérieur à la pure intelligence, est présente et fait par sa présence que la conscience est quelque chose de plus que la pensée de l'objet.

C'est de ce dernier degré que nous avons maintenant à chercher les conditions. Pour cela nous devons d'abord déterminer en quoi il se distingue de cette conscience moyenne que nous avons pu appeler conscience intellectuelle, c'est-à-dire de la pensée objective.

Faire acte d'entendement, c'est affirmer l'existence d'objets doués de telles propriétés déterminées se manifestant par tels phénomènes. Faire acte de conscience personnelle, c'est rapporter une pensée que l'on réalise à un moment donné à soi-même ; c'est donc se mettre en dehors de sa pensée, du moins en dehors de cette pensée objective, se considérer comme ayant une existence à part. Si par exemple je suis occupé à une recherche, à une démonstration, il arrivera presque toujours que je serai tout entier comme absorbé dans l'objet de ma pensée, et que je ne m'en distinguerai pas. Mais<sup>7</sup> vienne la fatigue ou un obstacle imprévu, alors apparaîtra la conscience ; je me dirai : je fais ceci ; je faisais ceci ; je suis autre chose que ce que je faisais. Je puis en effet sortir de la voie où j'étais engagé et entrer dans une voie différente. L'acte de conscience personnelle ou réfléchie suppose un acte de pensée par lequel ma pensée juge, quel que soit l'objet sur lequel porte son jugement ; mais il suppose encore que cet acte rencontre des difficultés pour s'exercer, qu'en l'exerçant, j'ai le sentiment que deux choses sont en présence dans ma pensée, deux choses que je voudrais unir et qui ne sont pas naturellement ou spontanément portées à s'unir, ou qui sont telles que leur union suppose certaines conditions qui n'ont aucun rapport avec l'une et l'autre d'entre elles.

Lorsqu'il y a acte de conscience, c'est donc toujours que cette condition extérieure se trouve donnée, à savoir qu'il y a, d'une part, la pensée, et de l'autre, autre chose que la pensée et qui lui fait obstacle. Mais cela même suppose que la pensée n'est pas seulement une intuition, mais une action qui tend quelque part, c'est-à-dire poursuit une fin, et que c'est seulement à certaines conditions qu'elle peut atteindre cette fin. Autrement dit, de même qu'il y a une condition de la conscience personnelle ou réfléchie au-dessous de l'acte d'entendement, qui consiste dans la résistance de la matière à l'acte de la pensée, de même il y a aussi une condition de cette conscience au-dessus de l'acte de la pensée ; il faut, pour qu'il y ait conscience, qu'il y ait rencontre de deux éléments, l'un supérieur, l'autre inférieur à la pensée, qui sont de nature contraire ; il faut qu'il y ait opposition du subi et du voulu. Si les obstacles que ma pensée rencontre dans son exercice se résolvaient seuls sans que ma volonté y fût pour quelque chose, c'est-à-dire sans que je puisse me dire : il y a ici des obstacles à vaincre et qui ne peuvent l'être que par certains moyens ; si ma pensée ne portait pas en elle quelque chose de plus que la pensée présente (que ce qu'elle est présentement), c'est-à-dire un pouvoir de se porter en avant et de se déterminer elle-même, la conscience serait impossible. La conscience réfléchie, personnelle, suppose donc d'abord la pensée, puis, au-dessous, des obstacles, et, par conséquent, un

pouvoir de résister à ces obstacles, d'opposer à l'inertie de la matière de la pensée une action voulue, c'est-à-dire de lui opposer la conception d'une fin à poursuivre qui a sa réalité, dont la pensée ne doute pas, qui est dès à présent possédée. La conscience réfléchie ne va jamais sans un acte de volonté. La conscience réfléchie c'est la pensée en tant qu'elle s'exerce accompagnée, conditionnée par un acte de volonté. Partout où il y a volonté, il y a conscience ; les éclipses de la volonté comme les éclipses de la sensation sont en même temps les éclipses de la conscience. Cela est visible. Nous perdons conscience de nous-mêmes aux moments où nous sommes le plus indifférents au monde extérieur, par exemple lorsque nous sommes dans un sommeil profond. A mesure que le sommeil devient moins profond, l'idée de la personnalité réapparaît ; même remarque au sujet de la méditation, de la lecture d'un roman, etc. La condition de l'éclipse de la volonté est précisément une diminution de la sensation.

(Réponse à une objection) – Liberté = nature presque résolue en esprit. Dans la liberté parfaite, plus d'obstacles, plus de matière qui résiste à la pensée, à l'esprit. Il ne faut donc pas confondre volonté et liberté. On pourrait presque dire qu'elles sont en raison inverse<sup>1</sup>).

Telles sont les conditions de la conscience complète, personnelle, réfléchie, dans laquelle le moi s'oppose à l'objet de sa pensée. Mais pour que l'acte de conscience soit véritablement complet, il faut que le moi auquel la pensée se rattache dans cet acte soit véritablement conçu comme un être ayant une nature déterminée. Une personne qui n'a pas encore pris connaissance d'elle-même, qui ne se connaît pas ou ne s'est pas connue, ne peut prendre conscience d'elle-même à un moment donné. Ainsi l'enfant n'a de <sup>8</sup> conscience de lui-même qu'à mesure qu'il apprend à se connaître. La conscience réfléchie a sa condition dans l'idée déterminée du moi et, d'autre part, cette idée a sa condition dans l'exercice antérieur de la conscience réfléchie.

Nous étudierons plus loin les différentes formes par lesquelles passe l'idée du moi : 1° moi purement sensible, 2° intellectuel, 3° moi personnel et moral. Le moi véritable est la synthèse de ces trois moi, qui ne sont qu'abstraction isolés les uns des autres ; c'est le moi formé par la mémoire, la forme du moi abstrait qui s'applique à la matière du moi empirique en tant que tout cela est la [*mot illisible*] d'une nature supérieure, morale du moi.

---

<sup>1</sup> *Au crayon, en marge* : Il ne saurait y avoir de volonté en Dieu.

Nous sommes quelqu'un dans la mesure même où nous avons réalisé les actes de volonté et surtout de liberté ; une personne est d'autant plus personnelle qu'elle a vécu davantage de la vie morale, qu'elle a fait plus d'usage de la liberté.

Pour le moment, nous avons à expliquer en quoi consiste l'acte par lequel le moi se saisit en se rapportant à lui-même ses pensées présentes. Le moi ne se saisit qu'en se représentant dans le temps. La conscience réfléchie est un acte de raison qui a sa condition dans un acte d'entendement et est liée à une représentation. Nul ne peut prendre conscience de lui-même sans se détacher de sa pensée et en même temps s'y rattacher ; cela est impossible autrement qu'à la condition de se représenter soi-même comme un être qui a son existence dans le temps. Dire *je pense*, c'est juger qu'une pensée présente qu'on affirme n'est qu'une détermination passagère d'un être qui est le moi, dont la réalité déborde infiniment le présent, jeter un regard sur le passé et vivre déjà l'avenir.

Quelles sont les conditions de cette représentation que le moi fait de lui-même dans le temps ?

Le temps est défini par Kant la forme de la sensibilité intérieure (espace = forme de l'extérieure). Kant considère donc l'acte par lequel nous nous saisissons nous-mêmes dans le temps comme une perception aussi spontanée, aussi immédiate, aussi naturelle que celle par laquelle nous percevons les objets dans l'espace. Cette conception nous paraît contestable. Il n'y a pas d'analogie entre les deux actes. Nous arrivons par l'habitude à nous représenter naturellement les objets dans l'espace ; il n'y a pas besoin pour cela d'un acte exprès de la pensée. Il n'en est pas de même pour le temps ; ce n'est que par un acte propre de la pensée que nous pouvons les projeter derrière nous et devant nous, dans le passé et dans l'avenir. Les objets extérieurs sont bien présents par les sensations qu'ils nous donnent, mais tandis qu'il suffit de regarder le monde pour avoir le sentiment de l'espace, il ne suffit pas que la pensée se laisse flotter pour ainsi dire, pour que j'aie la représentation du temps, il faut qu'elle s'exerce véritablement, qu'elle juge.

De plus, entre l'espace et le temps, il y a une grande différence. L'espace est homogène, le temps ne l'est pas. Nous sommes forcés de concevoir tout espace de la même manière ; le temps est composé, si l'on peut dire, de trois morceaux hétérogènes : le passé, le présent et l'avenir, ce qui a existé, ce qui existe et ce qui existera, trois parties essentiellement distinctes. Cela même nous fait comprendre que le temps est une forme de la pensée bien

supérieure, en un sens, à celle de l'espace ou du moins à la représentation pure et simple de l'espace, que le temps pour être représenté suppose un acte de la pensée. En effet ses trois éléments, reliés en une seule forme, supposent dans la pensée une analyse, une opposition, un jugement, et cela d'autant mieux que le présent seul existe actuellement.

Quelles sont les conditions de cet acte ? L'analyse des conditions de la forme du temps doit coïncider avec celle que nous venons de faire de la conscience.

A quelles conditions pouvons-nous, dans l'état présent, retrouver notre passé ? Il faut qu'il y ait dans notre présent quelque chose d'entièrement rebelle à toute résolution dans la réalité présente. Qu'est-ce que la réalité présente pour nous ? C'est ce sur quoi nous avons prise. Cela étant, comment peut surgir en nous l'idée du passé, c'est-à-dire du temps ? Nous avons dit<sup>2</sup> que l'espace est l'ordre de notre puissance ; inversement, le passé est l'ordre de notre impuissance. Quand je me représente un élément actuel de ma pensée comme se rapportant à mon passé, c'est que je trouve qu'il y a dans cet élément de ma pensée l'occasion d'une représentation qui s'impose à moi absolument et sur laquelle je n'ai plus aucune prise. Le passé ne m'appartient plus ; je n'ai sur l'avenir qu'une prise conditionnelle. Le temps s'oppose donc en gros à l'espace ; c'est ce sur quoi nous n'avons pas de prise, l'ordre de notre impuissance.

---

<sup>2</sup> *Au crayon, surajouté* : On peut dire en un sens